

*Date de dépôt: 26 mai 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit de fonctionnement de 1 250 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la Fondation du musée d'art moderne et contemporain**

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Alberto Velasco**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances, sous la présidence de M. Jean Spielmann, s'est réunie les 29 janvier, 5 février, 12 février et 26 février 2003 pour examiner le projet de loi 8592 renvoyé à notre commission par le Grand Conseil.

M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf, présidente a.i. du Département des finances et conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique a participé aux travaux de la commission, assistée de :

#### Pour le Département de l'instruction publique (DIP) :

M. Jean-Pierre Ballenegger, responsable du Service des affaires culturelles.

## Pour le Département des finances (DF):

M. Jean-Paul Pangallo, directeur du budget (DF)

### **Introduction**

#### Description du projet

Le Mamco vient de vivre deux années de transition, au rythme de coupes budgétaires drastiques. Etant aujourd'hui en situation de crise financière, un montant complémentaire minimum de 2 millions de francs par an est nécessaire pour assurer le fonctionnement du Mamco. La Fondation du musée d'art moderne et contemporain s'est engagée à financer dès 2003 au moins un million de francs par an pour une période conventionnelle de quatre ans renouvelable. Par ailleurs, un projet de financement d'un million de francs par an est inscrit au projet de budget 2003 de la Ville de Genève.

Le présent projet de loi propose à l'Etat de participer, également pour un million de francs, au fonctionnement du Mamco et de verser un montant forfaitaire de 250 000 F<sup>1</sup> pour les charges relatives à la Cellule pédagogique.

La demande faite aux collectivités publiques est assortie de certaines conditions. En effet, avant d'accorder leur soutien financier au Mamco, la Ville et l'Etat ont posé certaines conditions qui ont été acceptées par le conseil de fondation et les partenaires privés du Mamco. Les points convenus sont les suivants :

- les mécènes actuels s'engagent à rester partenaires pour les 10 ans à venir ;
- les statuts du Mamco devront être revus. Deux représentants respectivement de la Ville et de l'Etat devront être nommés au sein du conseil de fondation ;
- le financement devra s'établir sur la base d'une proportion de  $\frac{2}{3}$  de fonds publics et  $\frac{1}{3}$  de fonds privés<sup>2</sup> ;
- une convention de subventionnement de 4 ans devra être conclue d'ici au 15 novembre 2002, pour les années 2003-2006, sur le modèle de celles qui sont établies avec d'autres organismes subventionnés.

---

<sup>1</sup> Il s'agit en fait d'un transfert de charges, la Cellule pédagogique étant initialement rattachée au DIP.

<sup>2</sup> Cette clef de répartition ne tient pas compte des coûts liés à la Cellule pédagogique et aux emplois temporaires (OCE).

Les engagements respectifs de la Ville et de l'Etat feront l'objet d'une convention de subventionnement sur quatre ans. En outre, les engagements du Mamco seront fixés ainsi que les indicateurs qui serviront de base à l'évaluation prévue à l'échéance de ladite convention.

### Historique

Le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) a ouvert ses portes le 22 septembre 1994. Il est géré par la Fondation du musée d'art moderne et contemporain, fondation de droit privé, créée en 1991, sur la suggestion des autorités municipales, par l'Amam (Association pour un musée d'art moderne, fondée en 1974) et un petit nombre de citoyens de Genève. Ces citoyens s'étaient engagés en 1994 à assumer l'ouverture du Mamco et son fonctionnement jusqu'en 1997. Par ailleurs, de 1994 à 2002, la Fondation du musée d'art moderne et contemporain aura ainsi dépensé 17,3 millions de francs provenant de fonds privés pour créer et faire vivre le musée.

En outre, le Mamco s'est d'abord défini comme un musée de proximité, un musée citoyen, soucieux de son rôle social, éducateur et pédagogique autant que de sa vocation patrimoniale. Il est aujourd'hui le musée de référence et l'instrument pédagogique privilégié de tous ceux qui souhaitent se familiariser avec l'art d'aujourd'hui, aussi bien en Suisse romande qu'en France voisine.

Enfin, il a conçu sa politique d'expositions et d'acquisitions de façon complémentaire à l'offre des autres structures consacrées à l'art d'aujourd'hui à Genève. Il construit ses programmes dans une perspective muséale tout en maintenant une attention vigilante pour les formes émergentes de l'art contemporain. Le Mamco est, par nature et par projet, un musée en mouvement qui couvre la période de l'art qui va de 1960 à nos jours. Il aspire à demeurer un musée de l'art actuel et récent, un musée que les évolutions de l'art conduisent à se réinventer sans cesse.

### Localisation du Mamco

Le Mamco se situe dans l'un des anciens bâtiments de la Société genevoise des instruments de physique (SIP). Ce bâtiment avait été acquis, sur l'initiative de l'Amam, en 1989, par la Ville de Genève, avec l'objectif d'y accueillir le futur musée d'art moderne.

Travaux compris, c'est un investissement de plus de 22 millions de francs qui a été consenti par la Ville pour ce bâtiment qui s'appelle aujourd'hui le Bac (Bâtiment d'art contemporain) et qui réunit, d'une part, le Mamco, le

Centre d'art contemporain et le Fonds municipal d'art contemporain, ainsi que, d'autre part, le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle.

### Bilan

Depuis son ouverture, le Mamco a présenté près de 200 expositions temporaires d'artistes genevois, suisses et étrangers.

Il a constitué une collection de plus de 1000 œuvres qui est statutairement inaliénable, autrement dit qui appartient désormais au patrimoine de Genève (cf. annexe 1).

Il a réuni un ensemble de plus de 1400 œuvres déposées à court, à moyen ou à long terme par des artistes et des collectionneurs suisses et étrangers.

Il a édité plus de 25 publications (livres d'artistes, catalogues monographiques, essais sur l'art, etc.).

Il a constitué une bibliothèque de plus de 10 000 documents (livres, catalogues, archives, etc.).

Il a accompagné le développement de l'Amamco (Association des amis du Mamco) qui compte aujourd'hui 1300 membres actifs. L'Amamco organise avec le musée des cours d'initiation à l'art moderne et contemporain, des conférences, des rencontres et des voyages de découverte. Elle finance en outre chaque année une acquisition nouvelle.

Il accueille désormais plus de 25 000 visiteurs par an, chiffre en constante progression depuis trois ans.

### Le rayonnement du Mamco

Le Mamco a inventé un nouveau type de musée pour présenter l'art de notre époque. Sa conception, son style de travail, la diversité de son offre et son indépendance à l'égard du marché de l'art font désormais référence dans le milieu professionnel. Il a fait l'objet de nombreuses études universitaires et de nombreux commentaires élogieux dans la presse nationale et internationale. En outre, il a déjà clairement inspiré la conception ou l'évolution de plusieurs institutions étrangères.

Par ailleurs, il prête régulièrement nombre de ses œuvres pour des expositions dans des musées suisses ou étrangers.

A Genève, il a également fortement contribué à la revalorisation du quartier des Bains comme à celle de l'image de la scène artistique genevoise en Suisse et à l'étranger. Il a, de ce point de vue, nettement contribué au rééquilibrage nécessaire de l'offre artistique romande par rapport à celle, si riche, de la Suisse alémanique.

### Description du futur projet Bac+3

Le 20 septembre 1999, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté la motion 312 demandant le regroupement de plusieurs acteurs de l'art contemporain dans le Bac. C'est ainsi qu'a débuté « Bac+3 » qui consiste à réunir dans le Bac avec le Mamco et le Centre d'art contemporain, trois nouvelles structures vouées à l'art contemporain : le Centre pour l'image contemporaine – Saint-Gervais, le Centre d'édition contemporaine et le Centre de la photographie – Genève. Dans ce cadre, une partie des charges de ces institutions seraient transférées sur une fondation qui serait créée à cet effet, la Fondation du Bac, ce qui, pour le Mamco, donnerait lieu à une économie estimée à 1,4 million de francs. Car, d'une part, l'essentiel du personnel d'accueil, de sécurité et de maintenance du Mamco constituerait le noyau de ce service devenu commun et, d'autre part, les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, entretien des machines, etc.) seraient pris en charge par la Fondation du Bac. Par ailleurs, les frais de location d'une partie des entrepôts seraient économisés.

Toutefois, les conditions pour réaliser Bac+3 n'étant pas encore réunies, la démarche prendra entre quatre à cinq ans. Par conséquent, ce projet ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget du Mamco pour la période couverte par le présent projet de loi.

### Subventions indirectes

Depuis 1994, l'Etat de Genève, via l'office cantonal de l'emploi (OCE), a rendu possible le fonctionnement du Mamco, en mettant à sa disposition des employés temporaires affectés à l'accueil du public et à la maintenance des lieux. De septembre 1996 à avril 2000, un programme de formation de personnel d'accueil en institutions culturelles a été conduit par le Mamco grâce à des fonds de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail). Le bilan est positif et de nombreuses personnes ont retrouvé un emploi stable suite à cette formation. Ce dispositif de placement des chômeurs peut être considéré comme une subvention indirecte annuelle estimée à 740 000 F. Bien que menacé de disparition, ce programme devrait se poursuivre durant les quatre prochaines années. Une recherche de solutions dans ce sens est en cours de négociation avec l'OCE. Si cette démarche n'aboutissait pas, le Mamco devrait assumer une charge supplémentaire de 740 000 F par an.

Par ailleurs, depuis 1996, le Département de l'instruction publique (DIP) a mis en place au Bac une Cellule pédagogique imaginée par le Mamco en

étroite concertation avec les enseignants qui l'animent, avec le concours d'un coordinateur et de son assistante recrutés à cet effet. L'essence de la Cellule pédagogique consiste à favoriser la rencontre innovante du public scolaire avec la création contemporaine. Avec la création de la Cellule pédagogique, le Mamco répondait à une demande de la Ville de Genève formulée lors de la mise à disposition des locaux en 1993. Dans le cadre du présent projet de loi, il est proposé de rattacher directement la Cellule pédagogique au Mamco et de verser une subvention complémentaire de 250 000 F destinée au financement de cette dernière. Le montant de ce complément correspond à la charge que devrait supporter l'Etat, si le rattachement actuel de la Cellule au DIP est maintenu. Une convention entre le Département de l'instruction publique et le Mamco est prévue, afin de définir le rôle au sein du Mamco de la Cellule pédagogique, de garantir ses acquis, de préciser ses prestations et de fixer les objectifs des quatre prochaines années.

Enfin, le Mamco aura reçu entre 1999 et 2002, 1,5 million de francs de subventions ponctuelles par prélèvements sur le Fonds culturel de la SECSA (Société d'exploitation du casino de Genève SA) géré conjointement par la Ville et le Canton de Genève, plus 500 000 F sous forme de garantie de déficit, dont le paiement deviendra effectif une fois les comptes de l'exercice 2002 remis.

### Financement

Dépenses annuelles du Mamco (détail budget et comptes en annexe 2) :

Masse salariale	1 600 000 F
Frais de fonctionnement général	462 470 F
Dépenses d'activités spécifiques	937 530 F
Coût de la Cellule pédagogique	250 000 F
<u>Salaires Emplois temporaires (OCE)</u>	<u>740 000 F</u>
Total	3 990 000 F

## **2 Travaux de la commission**

### 1<sup>er</sup> débat

Afin de faciliter les travaux des commissaires, le président propose, à la suite à l'invitation du département, de se rendre au Mamco pour une visite des lieux. Cette visite sera l'occasion pour les commissaires de demander des compléments d'information. Néanmoins, compte tenu de l'urgence du projet loi qui nous est soumis et des informations fournies, le président propose la prise en considération du projet de loi 8865.

Mise au vote de la commission, **l'entrée en matière est acceptée avec une abstention**

## 2<sup>e</sup> débat

En préambule au 2<sup>e</sup> débat M<sup>me</sup> Brunschwig Graf signale que le département n'a pas encore signé la convention avec le Mamco par souci de transparence et dans l'attente du vote de la commission. Par ailleurs, suite au courrier de M. J. Magnol qui met en cause le Mamco et son directeur, une note est adressée à la Commission des finances qui rappelle les démarches entreprises conjointement par le département et M. Vaissade, Conseiller administratif de la Ville de Genève. A la suite de quoi les débats sont différés afin de procéder aux auditions programmées.

### Auditions

Avant d'entamer les débats sur l'opportunité de ce projet de loi la commission, afin de compléter les informations, a procédé aux auditions des personnes suivantes :

M. Christian Bernard, directeur du Mamco ; M. Darier, vice-président de la Fondation. du musée d'art moderne et contemporain ; M. Sergio Witzig, artiste ; M. Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire

L'audition de MM. Darier et Bernard s'est déroulée au Bac (Bâtiment d'art contemporain) après une visite commentée de celui-ci.

### *Audition de MM. Darier et Christian Bernard*

En préambule, M. Darier indique que le Mamco est géré par la Fondation du musée d'art moderne et contemporain, fondation de droit privé, créée en 1991 sur la suggestion des autorités municipales et par l'Amam (Association pour un musée d'art moderne, fondée en 1974). Il doit son existence à sept fondateurs entourés de mécènes. Son rayonnement actuel est dû à dix ans d'efforts de la part de citoyens genevois qui estimaient que Genève se devait d'avoir une vitrine sur ce qui se fait en art moderne et contemporain. Il accueille aujourd'hui un nombre considérable d'artistes grâce à l'engagement de son directeur et à la diversité de l'offre.

A la suite de quoi, les commissaires posent un certain nombre de questions qui portent sur les points suivants :

### *Détail du budget concernant le placement des chômeurs*

M. Bernard explique que le budget pour l'exercice 2003 fait apparaître un montant de 740 000 F qui représente le dispositif de placement des chômeurs. Il s'agit en réalité d'une subvention indirecte. Par ailleurs, depuis 1994, le fonctionnement du Mamco a été rendu possible grâce à la mise à disposition par l'OCE d'employés temporaires affectés à l'accueil du public et à la maintenance des lieux. Quinze à dix-huit personnes ont travaillé à ce titre ces dernières années. Il y en a quatre actuellement. Un programme de formation de personnel d'accueil en institutions culturelles a été conduit par le Mamco grâce à des fonds de l'OFIAMT. Le Mamco a donc contribué à offrir du travail et une formation dans des temps difficiles au niveau du marché de l'emploi. Il accueille également des stagiaires de Suisse et de l'étranger. M. Ballenegger confirme, après avoir pris contact avec l'OCE, que le programme de formation pourra être reconduit. Il y a déjà des possibilités de placer deux personnes, soit au bénéfice du RMCAS, soit en occupation temporaire.

Au sujet de la fréquentation et le rayonnement du Musée, M. Bernard indique les chiffres d'accueil suivant :

Année	1998	1999	2000	2001	2003
Nb de visiteurs	13 844	17 659	25 169	28 461	2 189 au 5-2-2003

Il rappelle qu'en comparaison d'autres musées et du périmètre de rayonnement, cette fréquentation est très importante, cela étant dû notamment au travail qualitatif de la Cellule pédagogique. En effet, depuis 1996, ladite cellule imaginée par le Mamco travaille en étroite concertation avec les enseignants qui l'animent, avec le concours d'un coordinateur et de son assistante. La gratuité concerne 60% du public, elle est notamment offerte aux écoles. Quant aux membres adhérant à l'Association, il a passé de 600 à 1450.

### *Perspectives et public cible*

En réponse à la question posée sur les perspectives du Musée, M. Bernard explique que la subvention permettra de bâtir un programme de meilleure qualité, d'augmenter le processus de coopération internationale et de présenter des expositions plus étoffées. Le Musée pourra également affiner l'offre et avoir une meilleure anticipation des événements dans le domaine de l'art contemporain. Au sujet du public cible, M. Bernard indique que l'on compte 2 à 3% de la population qui s'intéresse à l'art contemporain et que le

Musée n'a pas l'ambition de gonfler artificiellement son public par des événements exceptionnels mais plutôt de pratiquer une démarche d'accompagnement. Il se veut un musée de proximité qui commence par s'adresser à un public régional et ouvre le territoire aux artistes suisses et internationaux tout en souhaitant témoigner de l'histoire des quarante dernières années.

#### *Fonds privés et garanties des mécènes*

Au sujet des fonds privés, M. Darier explique aux commissaires que le groupe de fondateurs du Musée a effectivement apporté des fonds privés mais l'aide des collectivités publiques s'avère actuellement nécessaire pour pérenniser l'action dans la durée. Cela ne signifiera pas un quelconque découragement de la part des mécènes qui auront au contraire la garantie que les fonds qu'ils engagent seront utilisés à bon escient.

#### *Activités du Musée et sa relation avec d'autres institutions*

En réponses aux questions sur sujet de plusieurs commissaires, M. Bernard indique que le Musée, depuis son ouverture, a présenté près de 200 expositions temporaires d'artistes genevois, suisses et étrangers. Par ailleurs, le Musée, qui a constitué une collection de plus de 1000 œuvres et a un patrimoine en augmentation constante, édite des livres d'artistes, des catalogues, des essais sur l'art ainsi qu'une revue de presse.

Concernant les relations avec le CAC (Centre d'art contemporain) M. Bernard rappelle que le CAC a été relogé dans les bâtiments du Mamco suite à l'incendie du Palais Wilson et qu'il n'y a pas de relations tendues surtout depuis l'arrivée de la nouvelle directrice. Des vernissages sont organisés en commun et il y a des échanges d'information. S'agissant des relations avec le Musée d'art et d'histoire, M. Bernard indique que les collections d'art moderne et contemporain du Musée d'art et d'histoire ne font pas doublon. Par ailleurs, le Mamco expose des œuvres que lui prête ledit musée. Enfin, il a plutôt le sentiment que c'est l'histoire qui réunira les deux musées, le Mamco étant par nature un musée en mouvement et, pour une Ville de l'importance de Genève, deux musées ne sont pas de trop pour présenter la démarche contemporaine. Au sujet des écoles d'art, M. Bernard souligne à l'intention des commissaires que des contacts réguliers sont maintenus avec les écoles de Genève et de Lausanne. Des étudiants font des stages, voire participent à la préparation des expositions.

### *Projet Bac + 3*

En réponse à un commissaire, M. Bernard précise que l'estimation de l'économie de 1,4 million suite à la réalisation de Bac + 3 se fonde sur le recours à du personnel commun pour l'accueil, la sécurité et la maintenance. « Bac+3 » consiste en effet à réunir dans le Bac, avec le Mamco et le Centre d'art contemporain, trois nouvelles structures vouées à l'art contemporain : le Centre pour l'image contemporaine – Saint-Gervais, le Centre d'édition contemporaine et le Centre de la photographie – Genève. Il précise que les conditions de ce projet n'étant pas encore réunies, il ne devrait pas y avoir d'incidence sur le budget du Mamco pour la période couverte par le projet de loi, soit 2003 à 2006.

### *Organes de contrôle*

M. Darier souligne, à l'intention des commissaires qui s'interrogent sur les organes de contrôle du Musée, que la Fondation dispose depuis huit ans d'un comptable professionnel qui est lui-même entouré de membres de la Fondation avec des compétences financières diverses. Le Mamco fait également appel à une société de révision externe et s'ouvre à la comptabilité analytique. Par ailleurs, M. Darier indique que le Mamco n'a jamais achevé un exercice avec une ardoise. Enfin, s'agissant de la structure juridique il précise que d'autres schémas sont envisageables, notamment la transformation en une fondation de droit public.

### *Audition de M. Witzig*

M. Witzig souligne qu'il lui semble important que la commission auditionne deux personnes. La première est M<sup>me</sup> Françoise Hélène Brou qui a écrit un très long texte sur le Mamco dont il remet copie en séance. La seconde est M. Ian Krugier, qui est l'un des cinq plus grands galeristes de Suisse, avec M. Beyeler à Bâle, et qui plus est Genevois. M<sup>me</sup> Brou explique notamment en historienne pour quelles raisons le Mamco est un mauvais projet dans sa formule actuelle. M. Witzig soulève le problème lié au nom « Mamco » puisqu'il n'est ni un musée d'art moderne, ni un musée d'art contemporain. C'est ce qu'on appelle, dans le jargon du métier, une « Kunsthalle », un centre d'art contemporain.

M. Witzig constate qu'il y a aujourd'hui à Genève tellement de lieux subventionnés dans le domaine de l'art contemporain qu'ils ont dépassé en nombre celui des galeries privées. Or, jusqu'à la fin des années 1970, les galeries privées jouaient le rôle de filtre pour l'art. Suite à la spéculation effrénée des années 1980, le système s'est inversé. Ce ne sont plus

aujourd'hui les galeries qui font office de filtre, ce sont les centres, musées et espaces d'art contemporain.

Lors d'une visite au Mamco, M. Witzig a pu constater que le nombre des visiteurs payants étaient nettement inférieur à celui des écoles, invités, etc. Or, M. Bernard s'enorgueillit du peu de visiteurs en donnant comme argument que c'est lié à l'art d'aujourd'hui. Pour M. Witzig, il se trompe. Il s'est produit depuis vingt ans un changement important. Autrefois, l'art, qu'il soit ancien ou moderne, était accessible à toutes sortes de bourses. Durant les années 1980, la spéculation a fait que le domaine de l'art contemporain est devenu extrêmement cher. Certains se posent même la question, surtout en Suisse, s'il n'est pas devenu un instrument de blanchiment.

Selon M. Witzig, on assiste depuis vingt ans, que ce soit en Suisse ou ailleurs, à une prolifération des musées et des fondations privées dévolues à l'art contemporain qui sont tout aussi vides les uns que les autres. Qu'il s'agisse de fonds privés ou publics, un certain art contemporain n'a pas la faveur du public, notamment parce que ces artistes se moquent des émotions et s'intéressent à créer des œuvres dont le contenu est uniquement destiné à provoquer, provocations d'ailleurs très faciles et qui ne sont que des étincelles. On y voit une œuvre qui pourrait peut-être occuper toute une pièce, on la découvre pour la première fois, on a un petit éclat de rire et puis c'est fini. On ne rira plus. On aura occupé beaucoup d'espace, dépensé beaucoup d'argent pour pas grand-chose.

En ce qui concerne les bâtiments du Mamco, M. Witzig remarque que le contenu du projet de loi est extrêmement trompeur. Il ne conteste pas leur qualité pour y accueillir un musée d'art mais la ligne actuelle qui est absurde. En se rendant maître de la situation, le Parlement pourrait évidemment influencer le cours des choses. Au sujet du projet actuel Bac + 3 qui prévoit la réunion d'un certain nombre d'entités dispersées, c'est une très mauvaise idée. Enfin, M. Witzig dit également avoir eu des rapports très tendus avec le conseiller administratif en charge de la culture qui porte, d'après lui, l'entière responsabilité de deux erreurs, celle du Musée d'ethnographie et celle du Mamco.

A la suite de quoi les commissaires interpellent M. Witzig sur l'initiation des jeunes à l'art contemporain. Est-ce le travail des écoles ou d'une institution comme le Mamco? Comment expliquer l'enthousiasme des mécènes? Y a-t-il des professionnels dans le monde de l'art contemporain qui sont favorables au Mamco

## L'intervention des mécènes

M. Witzig explique que s'il y a des musées à visiter, ce n'est pas celui de l'art contemporain. Il doute donc de la pertinence d'une cellule pédagogique qui devrait éventuellement être réservée au Musée d'art et d'histoire, voire à d'autres musées qui présentent des œuvres plus confirmées et d'une valeur éprouvée. Au sujet des mécènes M. Witzig est d'avis que l'interventionnisme des mécènes dans le cadre du Mamco est absolument insupportable. Que les mécènes créent leur propre musée et qu'ils en portent la responsabilité est une chose mais une formule hybride n'est pas bonne. Elle a démontré qu'elle ne l'était pas, elle ne l'a jamais été et elle ne le deviendra jamais. Si le succès n'est pas venu, c'est le moment de changer de formule. Au sujet des professionnels qui seraient favorables au Mamco M. Witzig explique que, bien que M. Bernard se soit efforcé d'avoir le moins d'ennemis possible dans le domaine des galeries, il y a des oppositions parmi les meilleurs galeristes ayant pignon sur rue mais ils se font plutôt entendre en privé.

*Audition M. Cäsar Menz, Directeur du Musée d'art et d'histoire et de M. Roehrich, directeur, Département municipal des affaires culturelles*

En préambule, M. Menz souligne qu'il a pris ses fonctions de directeur du Musée d'art et d'histoire en 1994, date de l'ouverture du Mamco. Il a essayé d'emblée de trouver une solution précisément pour éviter les doublons. Le Mamco a développé une activité dans le domaine de l'art contemporain, d'une part, en créant une petite collection et, d'autre part, en organisant des expositions dans ce domaine. On peut constater aujourd'hui qu'il a trouvé sa vitesse de croisière et qu'il a une réputation tant au plan national qu'international. Dans cette collaboration avec le Mamco, le Musée d'art et d'histoire a également défini une politique d'acquisitions. La collection du Musée d'art et d'histoire est une collection encyclopédique dont les points forts ont été renforcés. Il en va de même du Cabinet des estampes qui a une politique très précise dans le domaine des acquisitions en privilégiant les liens directs avec les artistes. Avec l'arrivée du Mamco, le Musée d'art et d'histoire a réduit sa collection d'art contemporain dans le domaine des arts appliqués. Il offre en prêt des tableaux au Mamco pour qu'ils puissent être exposés dans des espaces dont il ne dispose pas.

A la suite de l'exposé de M. Menz, les commissaires soulèvent un certain nombre de questions, telles que :

Les perspectives à terme des collaborations si la Ville et l'Etat de Genève continuent à encourager le Mamco. N'y a-t-il pas là doublon ?

M. Menz rappelle que le Mamco a été jusqu'à ce jour une institution privée, le rôle du Musée d'art et d'histoire étant de travailler sur des collections. Dans le domaine de l'art contemporain, celle du Cabinet des estampes a une réputation internationale. Que le Mamco soit cofinancé par la Ville et le Canton ou non, il est évident qu'il convient de définir une stratégie pour éviter des doublons. Or, à ce jour, selon M. Menz, le Mamco n'a pas créé de véritable collection car il travaille davantage avec des collectionneurs qui lui font des prêts parfois à très long terme.

M. Roehrich tient à rappeler que le Musée d'art et d'histoire n'a ni les surfaces, ni les moyens nécessaires pour développer une politique d'exposition dans le domaine de l'art contemporain qui serait aussi importante et dynamique que celle du Mamco. Quant à la collaboration entre les deux institutions, un travail reste à faire dans les quatre années de subventionnement tripartite, dans le sens de savoir si la fondation doit garder son statut privé ou passer à un statut public. Par ailleurs, selon M. Roehrich, le problème doit être examiné globalement dans le cadre de la conférence culturelle genevoise. Il y a là une volonté, aussi bien au Grand Conseil qu'au Conseil municipal, de coordonner tous les éléments d'une politique dans le domaine de l'art contemporain.

Certains députés déduisent des explications de M. Menz que la part des achats d'art contemporain, depuis son arrivée à la tête du Musée, est extrêmement faible. Et d'en référer à la revue *Genève* qui énumère un nombre d'œuvres d'art contemporain relativement élevé. Par ailleurs, ils font observer que la présence de certaines œuvres d'art n'est pas le résultat d'acquisitions mais de la collaboration avec le secteur bancaire, ce qui signifie que le Musée d'art et d'histoire n'aurait pas toujours les moyens de tenir ses priorités. A supposer que le crédit pour le Mamco soit refusé, le soutien à l'art contemporain pourrait-il être pris en charge par les galeristes privés ?

M. Menz tient à souligner qu'il a mentionné la politique du Cabinet des estampes qui essaie de trouver une collaboration directe avec les artistes. En revanche, le Musée d'art et d'histoire a fait davantage d'acquisitions dans le domaine de l'art ancien et il a notamment renforcé ses collections des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle sans pour autant oublier le XX<sup>e</sup> siècle. Pour le surplus, il n'est pas en concurrence avec le Mamco dans le domaine des arts appliqués. Au sujet des galeries, M. Menz souligne qu'il est en contact régulier avec les galeristes et que, depuis l'installation du Mamco, des galeries privées s'installent comme des satellites autour de cette institution, ce qui prouve qu'elle a son importance. Pour M. Menz, il est évident que certaines d'entre elles critiquent le Mamco parce que les propres artistes qu'elles soutiennent

ne sont pas représentés mais la majeure partie est très heureuse de l'existence d'une institution qui travaille dans le domaine de l'art contemporain. Par ailleurs, une galerie privée ne travaille pas forcément avec la même déontologie qu'un musée. Et de conclure qu'il n'y a donc pas de situation de concurrence entre le Mamco et les galeries privées, bien au contraire.

Enfin, les députés interrogent M. Menz sur les conséquences pour Genève si d'aventure le Parlement ne soutenait pas le projet du Mamco ?

M. Menz explique que la Suisse compte trois pôles très importants dans le domaine de l'art contemporain, Bâle, Zurich et Genève. Genève possédait d'ailleurs une académie qui a été pendant très longtemps la seule école avec une certaine réputation internationale. La disparition du Mamco serait incontestablement une perte culturelle considérable.

### Discussion générale

Le financement du Mamco et le partenariat public privé ont soulevé de nombreuses questions de la part des commissaires. Ces questions ont porté sur les occupations temporaires et leur incidence sur le budget, les économies possibles suite à la réalisation de Bac + 3, la part déséquilibrée attribuée au Canton, par rapport à celle qui était prise en charge par la Ville. Certains commissaires de l'Entente ont fait remarquer que le Canton payait en fait 50% du budget total au travers des subventions et qu'il conviendrait ainsi d'insérer, dans la réflexion, un équilibre à trouver avec les sponsors privés, soit en rehaussant la part de l'un, soit en abaissant celle de l'autre. Le problème, pour ces commissaires, est que l'argent public n'est qu'un début et contrairement à ce que prétend M. Bernard, il ne va pas délester le budget du Mamco. Au contraire, les collectivités publiques devront engager 1,4 million en faveur de l'art contemporain, d'où l'importance de savoir vers quoi l'on se dirige. En ce qui concerne les emplois temporaires, ces commissaires s'étonnent que l'on défende ce système au Musée d'art moderne et contemporain en imaginant que l'on puisse se reposer sur lui de manière éternelle. Par ailleurs, il est rappelé que le million demandé au canton correspond à la disparition de la Société d'exploitation du Casino (SECSA) qui le versait au fonds culturel. La SECSA faisant défaut, il incombe à l'Etat de mettre 1,250 million, non pas seulement pour le Mamco mais pour sa cellule pédagogique. Ainsi, pour certains commissaires, le million de l'Etat, en réalité, vaut beaucoup plus que le million de la SECSA, même si cela n'apparaît pas comme tel dans les comptes.

De même que les inquiétudes exprimées par les commissaires, lors de la visite du Bac concernant le financement futur par des mécènes privés. En effet, M. Darier avait affirmé qu'il garantissait l'engagement de ces personnes mais il avait ajouté que la participation de l'Etat donnerait également une garantie de pérennité au Musée et de ce fait les renforcerait dans l'idée que leur argent n'était pas versé à fonds perdus. Cela signifie pour certains commissaires que le Parlement n'a aucune prise sur ces fonds et que les mécènes peuvent décider, à n'importe quel moment, de cesser de contribuer, s'il n'y a pas d'engagement écrit de la part de l'Etat. C'est la raison pour laquelle ces commissaires ont souhaité que soit bien précisé, malgré tout le respect que l'on doit au secteur privé dans cette affaire, qu'à partir du moment où les collectivités publiques assurent le financement majoritaire du Mamco, il conviendrait que cette structure soit transformée en fondation de droit public. M. Darier a d'ailleurs déclaré qu'il ne s'y opposerait pas.

En relation avec les doublons avec les autres musées et les acquisitions possibles par ceux-ci d'œuvres d'art contemporain, la conclusion est qu'il n'y a plus d'acquisitions au Musée d'Art et d'histoire, depuis 1994.

### **Discussion générale**

Au sujet de la fréquentation du Mamco, certains commissaires observent que le nombre des entrées gratuites par rapport aux entrées totales ne cesse d'augmenter. Il n'y a pratiquement pas eu en huit ans d'augmentation des entrées payantes.

M. Ballenegger fait remarquer que la fréquentation se situe depuis deux ans à quelque 25 000 entrées. Dès l'instant où c'est la fiduciaire qui a établi ces chiffres, on peut estimer qu'ils sont crédibles. Quant aux entrées gratuites, il convient de rappeler que la Ville de Genève a précisément demandé que l'on insère dans la convention un article qui dit que, pour les objets exposés de manière permanente, l'accès est gratuit. Pour les expositions particulières qui peuvent être coûteuses, on peut admettre qu'elles soient financées en partie par le visiteur.

Au sujet de l'accès aux collections, M. Ballenegger signale que l'Etat et la Ville de Genève ont négocié une convention pour quatre ans. Il est spécifié en toutes lettres que l'accès au Mamco doit être le même que pour tous les musées de la Ville. Dès l'instant où il y aura une évaluation à fin de la période de subventionnement, il sera possible de voir si cette clause a été observée. En effet, l'un des indicateurs de gestion permettra de voir si l'expérience s'est déroulée dans de bonnes conditions, voire s'il convient

d'apporter un correctif, le cas échéant. Dans le même temps, la convention offre la possibilité pour les partenaires de se rencontrer et d'instaurer véritablement une relation de confiance.

Certains commissaires s'interrogent également sur le montage financier, considérant que la part du canton n'est pas le tiers. En effet, il se réfère à la déclaration de M. Bernard indiquant que le musée ne pouvait pas fonctionner sans les emplois temporaires qui ont été chiffrés à 740 000 F. Par ailleurs, le montant de 250 000 F représente la part du DIP pour la Cellule pédagogique. Quant aux mécènes, ils prêtent des œuvres au Mamco, ce qui augmente aussi leur valeur sur le marché de l'art. Le fonctionnement financier de ce projet de loi n'est en réalité pas assuré et l'on peut se poser des questions sur la conception même du Mamco. Il conviendrait que le projet soit au moins doté de la clause d'évaluation tout en sachant qu'il sera difficile de revenir en arrière.

Des commissaires considèrent que ce qui est demandé est en réalité un montant de 5 millions puisque la subvention est étalée sur quatre ans. Par ailleurs, selon l'article 4, alinéa 2, une évaluation intervient au bout de quatre ans, ce qui, pour les commissaires, paraît problématique au vu de toutes les inconnues qui subsistent. **C'est la raison pour laquelle ils suggèrent que le renouvellement de la subvention pour les trois dernières années soit soumis à la condition d'une évaluation après une année. Quant à l'évaluation, elle devrait être faite par une instance indépendante et non pas par la fondation elle-même, tel qu'il est précisé à l'article 4.** Enfin, si l'Etat verse une telle somme, il conviendrait que la fondation soit transformée en fondation de droit public, ce qui permettrait des contrôles de la part de l'ICF, voire de la Cour des comptes si elle est créée.

S'agissant des mécènes, M. Ballenegger tient à préciser qu'ils se sont engagés dans un document qui a été élaboré avant la négociation de la convention. Celle-ci précise une liste de tâches qui correspondent à l'activité moyenne du Mamco. Certaines d'entre elles pourraient être développées, voire renforcées si de nouveaux apports privés sont acquis. Il y donc un système à deux vitesses qui permet d'assurer une base financière pour que le Mamco survive et puisse remplir ses engagements. Quant à la cellule pédagogique, on peut estimer qu'elle est une passerelle entre le monde des enseignants et le musée.

#### Position des groupes sur le projet de loi

Le groupe libéral tient à rappeler que le Mamco existe grâce à l'engagement de privés. Ce sont eux qui ont permis que le projet se réalise et

il leur paraît tout à fait inélégant de porter des jugements de valeur quant à leur engagement. Par ailleurs, un montant de 1 600 000 F est porté au budget pour la masse salariale dont des mandataires permanents. Là-dessus viennent se greffer les 740 000 F dévolus aux emplois temporaires. Il souhaiterait dès lors avoir des garanties extrêmement précises que ce montant n'ouvre pas la porte à la création d'emplois fixes. Enfin, il relève la faiblesse rédhibitoire de ce type de projet, à savoir que l'on demande d'abord de l'argent et on décide de l'évaluation ensuite. Au sujet de l'article 1, il conviendrait de préciser que la subvention cantonale de fonctionnement est accordée sous condition d'un financement équivalent par les autres partenaires. Cela signifie qu'il faudrait supprimer la note 3 qui précise que « le financement devra s'établir sur la base d'une proportion de deux tiers de fonds publics et d'un tiers de fonds privés ». En effet, cette répartition ne tient pas compte des coûts liés à la Cellule pédagogique et aux emplois temporaires. S'agissant du recours aux occupations temporaires, il paraît quelque peu particulier d'organiser le fonctionnement d'une institution étatique en imaginant que les collaborateurs se trouveront indéfiniment au titre de chômeurs. Si tel ne devait pas être le cas, le coût d'une structure avec des employés serait supérieur. En d'autres termes, ce manque d'approfondissement dans la préparation du projet de loi ne peut que susciter une réaction de prudence, voire de refus.

Le groupe UDC indique que, même s'il faut encourager l'art moderne, il est grand temps de remettre les pieds sur terre avec les déficits qui pointent à l'horizon. Le jour où l'Etat aura remboursé une partie de sa dette et où il fera un boni de 400 ou 500 millions, il sera temps de reprendre la question du Mamco.

Le groupe radical souligne que la visite du Mamco les a intéressés mais elle ne les a pas convaincus. En revanche, il comprend tout à fait que l'on puisse adhérer à ce genre d'art et qu'il y ait une ouverture dans ce domaine. Il tient également à relever qu'il n'existe pas beaucoup d'entreprises culturelles avec un financement privé. Il n'en demeure pas moins que la répartition entre les partenaires devrait être revue, si le projet de loi devait voir le jour. En outre, la période n'étant guère favorable si l'on considère les finances cantonales, il faudrait donc que le texte garantisse l'engagement de l'Etat pour un montant maximum mais que ce dernier soit condamné à disparaître s'il y avait un retrait du secteur privé. Toutes ces raisons les incitent à refuser le projet, tel qu'il est présenté.

Le groupe PDC ne croit pas à une garantie solide des partenaires privés pour la suite des opérations car, au cas où ils se retireraient du projet, il incomberait à l'Etat de reprendre la situation en main et de ce fait l'obligera à

s'engager. Pour le groupe PDC, la question posée est de savoir si l'Etat a les moyens de se substituer au mécénat compte tenu du fait que les activités du Mamco peuvent être exercées par d'autres institutions et notamment par le Musée d'art et d'histoire. Et de rappeler que chacun des groupes a été rappelé à cette même commission aux responsabilités qui sont les siennes dans la conjoncture actuelle. Quelle pourrait-être alors l'attitude de la Commission si elle se trouvait dans l'obligation de revenir sur d'autres prestations essentielles de l'Etat alors qu'elle vient d'allouer un million pour le Mamco ? Le PDC tient à rappeler que, lorsque l'Etat prend un engagement, il convient aussi d'examiner les ambitions en termes de possibilités et l'on ne peut pas dire actuellement qu'il dispose de tous les moyens pour permettre cette libéralité quand bien même elle serait justifiée sur le plan de l'amour qu'on porte à l'art. Plutôt que de chercher de faux prétextes et renvoyer le projet de loi aux calendes grecques, pour le groupe des commissaires du PDC, il semble plus raisonnable de le refuser.

Le groupe socialiste tient à rappeler qu'aucun musée n'a pu s'assumer financièrement, dès son origine, y compris le Musée d'art et d'histoire. Il leur paraît donc logique que l'Etat prenne le relais du privé qui a soutenu le Mamco depuis sa création. Cela étant dit, même si les musées coûtent de l'argent, ils contribuent économiquement au développement et au rayonnement de la cité. Le Musée Guggenheim à Bilbao en est un exemple. Autant il a été décrié, lors de sa création, autant chacun s'accorde à reconnaître que Bilbao, qui était une ville qui dépérissait, attire aujourd'hui un nombre considérable de visiteurs. Par ailleurs, l'Etat se doit de participer à un mouvement anticyclique dans la conjoncture actuelle en soutenant un musée qui contribue à la création de postes de travail au sein de la cité. Enfin, son apport culturel et son ouverture sur les écoles et la cité sont source d'enrichissement culturel. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera ce projet de loi.

Le groupe AdG rappelle qu'il est favorable à la subvention pour autant qu'un certain nombre de conditions soient remplies, à savoir qu'elle ne doit pas être décidée sur quatre ans et que l'évaluation doit être un moyen de reconduire la subvention. Par ailleurs, il a énoncé une autre demande, soit que le Mamco soit transformé en fondation de droit public de manière à ce qu'il y ait des assurances que l'argent est utilisé conformément aux objectifs fixés. Si ces conditions sont réunies, le groupe AdG votera sans hésiter le 2<sup>e</sup> débat et cela sans attendre le résultat des comptes car il ne peut accepter l'idée que l'on ferme un musée sous prétexte que le budget de l'Etat devra être revu ou que les recettes s'annoncent inférieures à ce qui était prévu.

Pour le groupe des Verts, le montant dévolu à la cellule pédagogique ne devrait pas faire partie de la subvention mais figurer dans les dépenses du DIP. Il en va de même des emplois temporaires car, s'il est important que ces coûts apparaissent pour des raisons de transparence, ils ne sont pas réellement liés au projet de loi. Tout le monde sait aussi qu'il s'agit d'une subvention indirecte mais dans le même temps, il faut bien placer les chômeurs à un endroit ou à un autre. Par ailleurs, cela signifie aussi qu'il faut prévoir du personnel pour les former et là également il est difficile d'en évaluer le coût. S'agissant de la subvention directe, pour le groupe des Verts elle est liée au fonctionnement du Musée et sur ce plan, le projet de loi est proche de la réalité. Ce qui est intéressant et nouveau est le financement assuré en partie par la Ville, l'Etat et des privés. Les Verts sont donc favorables au projet de loi dans le sens d'asseoir une offre culturelle importante à Genève dont elle a besoin de par sa vocation internationale.

Le rapporteur tient à rappeler que la subvention qui nous est demandée correspondant à la somme que le fonds culturel, alimenté par la feu SECSA (Société d'exploitation du casino), versait au Mamco. La SECSA ayant disparu il est normal que l'Etat pallie ce manque. Par ailleurs, la période sollicitée devrait permettre aux collectivités impliquées dans ce projet, soit l'Etat et la Ville de Genève, de conclure une convention pour le long terme.

A la suite de quoi le président rappelle que nous sommes en 2<sup>e</sup> débat et propose de passer au vote.

M. Rodrik (S) suggère, à titre transactionnel de s'arrêter à l'article 1 à « 2003-2004 » et d'ajouter à l'article 4 un rapport d'évaluation « par une instance indépendante ».

### Votes

Amendements de M. Rodrik aux articles 1 et 4

Limitation de la subvention à deux ans à l'article 1 et adjonction de « par une instance indépendante » à la fin de l'alinéa 2, article 4

Mis au vote ces amendements **sont acceptés** par :

6 oui (1 Ve, 3 S, 2 AdG) et 7 abstentions (2 R, 2 PDC, 2 L, 1 UDC)

### **Art. 1           Crédit de fonctionnement**

Une subvention annuelle de 1 250 000 F est accordée à la Fondation du musée d'art moderne et contemporain en 2003 *et* 2004 au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

L'article 1 ainsi amendé **est accepté** par :

6 oui (1 Ve, 3 S, 2 AdG) ; 5 non (1 R, 2 PDC, 1 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 L, 1 R).

### **Art. 2           Budget de fonctionnement**

Adopté sans aucune opposition

### **Art. 3           Buts**

Adopté sans aucune opposition

### **Art. 4           Durée**

<sup>1</sup> La subvention prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2006.

<sup>2</sup> Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, la fondation présente un rapport d'évaluation.

Amendements de M. Rodrik :

Al. 1 : [.....] à l'échéance de l'exercice comptable **2004**.

Al. 2 [.....] la fondation présente un rapport d'évaluation « ***établi par une instance indépendante*** ».

M. Glatz (PDC) rappelle la proposition d'amendement supplémentaire concernant l'exigence d'une fondation de droit public.

M. Rodrik suggère que la Commission procède à un vote indicatif afin que cela soit précisé que l'on doit tendre vers une fondation de droit public.

Pour M. Mouhanna, il devrait être possible d'insérer dans le rapport une recommandation de la Commission quant à l'instauration d'une fondation de droit public, d'ici deux ans.

A la suite de quoi, le président propose de reprendre la formulation de l'article 1.

**Art. 1 – Reprise**Amendement de M. Weiss :

Conformément à ce qu'il a précisé dans la discussion, M. Weiss (L) souhaiterait que l'on ajoute à la fin de l'article 1 : [.....] «, **soit un tiers du coût total annuel** ».

Mis au vote, c'est amendement **est refusé** par :

**5 oui** (1 R, 2 PDC, 1 L, 1 UDC) ; **5 non** (2 AdG, 3 S, 1 Ve) et 2 abstentions (1 R, 1 L).

L'amendement est refusé.

Amendement de M. Rodrik :**Art. 1**            **Crédit de fonctionnement**

Une subvention annuelle de 1 250 000 F est accordée à la Fondation du musée d'art moderne et contemporain en 2003 *et* 2004 au titre de subvention cantonale de fonctionnement. ***Ladite Fondation doit se transformer en Fondation de droit public dans le même délai.***

L'article 1, dans sa nouvelle formulation, **est accepté** par :

**6 oui** (2 AdG, 3 S, 1 Ve) ; contre : **4 non** (1 R, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 PDC).

**Art. 4**            **Durée**

<sup>1</sup> La subvention prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2006.

<sup>2</sup> Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, la fondation présente un rapport d'évaluation.

Amendements de M. Rodrik :

<sup>1</sup> La subvention prend fin à l'échéance de l'exercice comptable **2004**.

<sup>2</sup> Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, la fondation présente un rapport d'évaluation ***établi par une instance indépendante.***

L'article 4 ainsi amendé est **accepté**.

**6 oui** (2 AdG, 3 S, 1 Ve) ; **3 non** (1 R, 1 L, 1 UDC) et **4 abstentions** (1 R, 2 PDC, 1 L).

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

**Adopté** sans aucune opposition.

**3<sup>e</sup> débat**

Le vote d'ensemble du projet de loi 8865 ainsi amendé **est adopté** par :

**6 oui** (2 AdG, 3 S, 1 Ve) ; **5 non** (1 R, 1 L, 2 PDC, 1 UDC) et **2 abstentions** (1 R, 1 L).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

## **Projet de loi (8865)**

### **ouvrant un crédit de fonctionnement de 1 250 000 F en 2003, 2004, 2005 et 2006 au titre de subvention cantonale annuelle pour la Fondation du musée d'art moderne et contemporain**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Crédit de fonctionnement**

Une subvention annuelle de 1 250 000 F est accordée à la Fondation du musée d'art moderne et contemporain en 2003 et 2004 au titre de subvention cantonale de fonctionnement. Ladite Fondation doit se transformer en Fondation de droit public dans le même délai.

#### **Art. 2 Budget de fonctionnement**

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 31.00.00.365.60.

#### **Art. 3 Buts**

Cette subvention poursuit deux buts :

- accorder à la Fondation du musée d'art moderne et contemporain le soutien financier nécessaire au fonctionnement et au développement du Musée d'art moderne et contemporain (1 000 000 F) ;
- couvrir les frais de reprise de la Cellule pédagogique par le Musée d'art moderne et contemporain (250 000 F).

#### **Art. 4 Durée**

<sup>1</sup> La subvention prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2004.

<sup>2</sup> Avant toute demande de renouvellement par le biais d'un projet de loi, la fondation présente un rapport d'évaluation établi par une instance indépendante.

#### **Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

## Collection du Mamco

La collection du Mamco, qui compte à ce jour plus de 1000 œuvres, s'est constituée dès l'ouverture du musée avec la production de réalisations in situ de Claudio Parmiggiani, Maurizio Nannuci, Felice Varini et Michel Verjux.

L'ensemble de la collection de l'Amamco a été donné au musée lors de son ouverture : parmi ces quarante-cinq œuvres, acquises par les membres de l'association depuis 1974, certaines sont importantes et notamment les œuvres de Karel Appel, Chistian Boltanski, Roman Opalka, George Segal, Frank Stella.

La collection du Mamco s'est progressivement enrichie par des acquisitions et des dons d'artistes et de collectionneurs.

Les achats, au nombre de 246, ont, parfois, pu être réalisés grâce à la générosité d'amis du musée.

Citons, dans cet ensemble, des œuvres de très grande qualité et significatives au regard de l'histoire de l'art contemporain : Carl Andre, Marcel Duchamp, Robert Filliou, Imi Knoebel, Dennis Oppenheim.

Depuis 1994, ce ne sont pas moins de 663 œuvres qui ont été données au musée.

Parmi celles-ci, on peut relever le Fonds Claude Givaudan, le Fonds R. von Graffenried regroupant les éditions des gravures d'artistes suisses de la Société graphique suisse, ainsi que de nombreux dons d'artistes exposés au Mamco : Siah Armajani, une cinquantaine de maquettes, Martin Kippenberger, « Moma's project », Bertrand Lavier, Pascal Pinaud.

## ANNEXE 2

PL - Fondation du musée d'art moderne et contemporain - Annexe 2

<b>Perspectives budgétaires 2002-2006</b>		
	<b>Budget de transition 2002</b>	<b>Budget pour la durée de la convention 2003 - 2006</b>
	CHF	CHF
<b>DEPENSES</b>		
<b>1) SALAIRES, VACATIONS ET MANDATS</b>	<b>1'600'000</b>	<b>1'600'000</b>
Salaires équipe A (admin. et conservation)	797'000	797'000
Vacataires	70'000	70'000
Charges sociales	174'000	174'000
Salaires équipe B (accueil et maintenance)	350'000	350'000
Charges sociales	80'000	80'000
Mandataires permanents (compt., phot., rest.)	120'000	120'000
Honoraires réviseur	9'000	9'000
<b>2) FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	<b>462'470</b>	<b>462'470</b>
<b>Locaux</b>	<b>311'891</b>	<b>311'891</b>
Locations	110'452	110'452
Electricité et chauffage	72'000	72'000
Entretien	40'615	40'615
Maintenance	9'824	9'824
Aménagements	32'500	32'500
Divers	46'500	46'500
<b>Postes et télécommunications</b>	<b>49'758</b>	<b>49'758</b>
<b>Véhicules</b>	<b>13'841</b>	<b>13'841</b>
<b>Déplacements, représentation et convivialité</b>	<b>35'300</b>	<b>35'300</b>
<b>Bureaux</b>	<b>42'680</b>	<b>42'680</b>
<b>Ateliers</b>	<b>4'500</b>	<b>4'500</b>
<b>Divers</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
<b>Frais bancaires, impôts et taxes</b>	<b>3'900</b>	<b>3'900</b>
<b>3) ACTIVITES SPECIFIQUES</b>	<b>937'530</b>	<b>937'530</b>
<b>Collections, expositions</b>	<b>471'995</b>	<b>471'995</b>
<b>Publications</b>	<b>221'250</b>	<b>221'250</b>
Livres et catalogues	219'650	219'650
Cartes postales	0	0
Editions d'artiste	1'600	1'600
Autres	0	0
<b>Documentation</b>	<b>29'250</b>	<b>29'250</b>
<b>Communication</b>	<b>202'255</b>	<b>202'255</b>
Invitations (fiches, flyers, cartons, vœux)	54'935	54'935
Affiches	43'300	43'300
Dépliants	6'650	6'650
Signalétique	20'000	20'000
Relations avec la presse	8'600	8'600
Publicité	43'000	43'000
Autres matériels de communication	0	0
Vernissages et autres agapes	25'770	25'770
<b>Animations</b>	<b>2'000</b>	<b>2'000</b>
<b>Divers</b>	<b>10'780</b>	<b>10'780</b>
<b>4) PRESTATIONS PARTICULIERES</b>		<b>990'000</b>
<b>Cellule pédagogique</b>		<b>250'000</b>
<b>Emplois temporaires (OCE)</b>		<b>740'000</b>

## PL - Fondation du musée d'art moderne et contemporain - Annexe 2

	Budget de transition 2002	Budget pour la durée de la convention 2003 - 2006
	CHF	CHF
<b>RECAPITULATIF DES DEPENSES</b>		
Salaires, vacations et mandats	1'600'000	1'600'000
Fonctionnement général	462'470	462'470
Activités spécifiques	937'530	937'530
Prestations particulières		990'000
<b>TOTAL</b>	<b>3'000'000</b>	<b>3'990'000</b>

	Budget de transition 2002	Budget pour la durée de la convention 2003 - 2006
	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>		
Subvention de l'Etat de Genève		1'000'000
Subvention de la Ville de Genève		1'000'000
Fonds culturel (SECSA)	1'000'000	
Fondation du musée d'art moderne et contemporain <sup>1</sup>	1'700'000	1'000'000
Subvention de l'Etat de Genève (Cellule pédagogique)		250'000
Personnel temporaire (OCE)		740'000
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	<b>2'700'000</b>	<b>3'990'000</b>

1) La part de la fondation comprend entre autres: les recettes propres, les dons, la part des fondateurs et des co-fondateurs, la part de l'AMAMCO et celle de la fondation faitière.

2) L'écart entre les dépenses et les produits pour 2002 est dû au fait que le budget est celui de fin 2001 et les produits ont été estimés en août 2002.

**Compte de pertes et profits de l'exercice 2001**  
**(avec chiffres comparatifs 2000)**

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	CHF	CHF
<b><u>Produits</u></b>		
Subventions encaissées	180'000.00	197'000.00
Recettes nettes du Musée	76'633.38	63'907.49
Intérêts bancaires	2'439.88	2'119.68
Revenus sur dépôts fiduciaires	12'630.50	1'062.85
Produits divers	23'900.60	110'385.30
Produits sur exercices antérieurs	0.00	14568.6
	<u>295'604.36</u>	<u>389'043.92</u>
<b><u>Charges</u></b>		
Salaires et charges sociales	1'384'574.90	1'184'353.20
Achats d'œuvres	77'511.41	96'158.51
Bibliothèque Wilsdorf	13'961.46	95'878.38
Installation, aménagements, montage & outillage	47'189.75	92'299.22
Aménagement et agencement du 4e	0.00	172'932.05
Exposition de la collection	78'866.91	61'225.49
Exposition temporaires	376'290.42	441'578.06
Frais de transport et douane	53'088.13	59'137.77
Publicité, inaugurations et manifestations	20'642.24	55'463.28
Frais bancaires	3'523.45	3'358.48
Loyer entrepôt, chauffage, électricité & entretien	188'223.45	170'231.10
Assurances	74'814.30	64'525.90
Documentation, édition de livres	61'991.25	54'450.72
Frais administratifs et divers	211'326.37	238'604.22
Impôts et taxes	400.00	0.00
	<u>2'592'404.04</u>	<u>2'790'196.38</u>
Perte d'exploitation avant contributions des fondateurs et dons	<u>-2'296'799.68</u>	<u>-2'401'152.46</u>
Versements des Fondateurs	1'270'000.00	1'424'000.00
Dons encaissés	1'029'249.90	866'436.80
Don de la Loterie Suisse Romande	0.00	100'000.00
	<u>2'299'249.90</u>	<u>2'390'436.80</u>
<b><u>Résultat</u></b>		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice	<u>2'450.22</u>	<u>-10'715.66</u>

**Bilan au 31 décembre 2001**  
**(avec chiffres comparatifs 2000)**

<u>Actif</u>	<u>2001</u> CHF	<u>2000</u> CHF
<i>Actif circulants</i>		
Caisse	2'937.65	3'692.95
Banque	198'447.68	330'609.65
Dépôt à terme	200'000.00	0.00
Débiteurs	69'048.76	294'168.52
Impôt anticipé à récupérer	2'747.96	5'841.14
Actif transitoire	32'179.85	50'681.15
<i>Actif immobilisés</i>		
Matériel & mobilier	1.00	1.00
Véhicule	1.00	1.00
Œuvres d'art	1.00	1.00
	<u>505'364.90</u>	<u>684'996.41</u>
<u>Passif</u>		
<i>Fonds étrangers</i>		
Créanciers divers	188'762.94	192'082.92
Don encaissé d'avance	19'463.90	266'570.90
Passif transitoire	193'460.05	125'114.80
<i>Fonds propres</i>		
Fortune	103'678.00	101'227.79
	<u>505'364.89</u>	<u>684'996.41</u>

## Charges liées à la Cellule pédagogique

### Evolution de juin 1996 à 2001 :

1996 :	73 884 F
1997 :	221 745 F
1998 :	188 897 F
1999 :	197 323 F
2000 :	209 638 F
2001 :	223 337 F

### Détail des charges 2000-2001 et budget 2002 (en F) :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>B2002</u>
Salaires (y. c. charges sociales)	151 952	160 666	167 413
Dépenses générales et projets pédagogiques	20 305	28 796	26 500
Indemnités aux conseillers pédagogiques	37 381	33 875	53 096
Totaux	209 638	223 337	247 009

Date de dépôt : 30 avril 2003

Messagerie

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M. Pierre Weiss

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Faut-il un musée d'art moderne (MAM-) et, compte tenu des objets exposés, surtout contemporain (-CO) à Genève ? Et si oui, faut-il lui accorder la subvention demandée par le Conseil d'Etat, même limitée à 2004, même soumise à évaluation ? Telles sont les deux questions que pose ce projet de loi.

A la première, la réponse est globalement positive, malgré certaines réserves. A la seconde, en revanche, le non s'impose en l'état.

#### **I. Le procès du MAMCO aura lieu ailleurs, avec d'autres juges**

Si l'unanimité ne régnait pas au sein de la commission pour donner une réponse positive à la première, ce n'est pourtant pas l'angle par lequel le rapporteur de minorité entend s'attaquer à cette demande de crédit de fonctionnement.

Car ce serait choisir une voie trop facile, voire démagogique. L'art *in statu nascendi* ou peu s'en faut – le MAMCO n'entend pas remonter avant 1960, mais se veut musée en mouvement – ne jouit-il pas d'un soutien unanime au sein de la population ?<sup>3</sup> Pourquoi en irait-il autrement parmi ses représentants que sont les députés de la commission des finances – des évaluateurs généralistes de l'action étatique, et non des critiques d'art ?

---

<sup>3</sup> Même si le MAMCO est au bénéfice, selon une enquête dont un résultat a été communiqué aux commissaires, d'une notoriété exceptionnelle.

Mais si l'on peut admettre que l'art contemporain ne bénéficie pas d'une consécration stabilisée, due pour certains contempteurs à son vide émotionnel, il n'empêche qu'un certain goût du risque esthétique allié à une conception pluraliste de la vie culturelle ne nous fera pas retenir les charges lancées contre le MAMCO à peine créé, et, de façon plus générale, contre l'art contemporain et/ou son commerce. Par prudence, on évitera de prendre parti dans ce qui nous paraît tenir de la querelle de chapelles<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Lire, par exemple, pour les amateurs de brûlot, Françoise-Hélène Brou, « Le Mamco est-il un musée ? », pp. 215-230, in Patrick Barrer (éd.), (*Tout*) *l'art contemporain est-il nul ?*, Favre, Lausanne, 2000, 355 p.

Selon cette critique d'art à la plume assassine, rien ne va plus, ni n'ira jamais au MAMCO. Les options, la réalisation pèchent. Le MAMCO ne serait qu'un hangar vide. Et coûteux. Mais une bonne affaire pour certains.

« Les options retenues par le directeur du musée, M. Christian Bernard, sont-elles pertinentes ? cohérentes ? Ont-elles valeurs de références artistiques universelles ? Sont-elles à la hauteur des ambitions esthétique-théoriques qui les parrainent ? S'intègrent-elles dans un projet global et concerté d'une politique genevoise de sensibilisation du public à l'art contemporain ? Voici quelques questions qui méritent réflexion, notamment à la veille d'élections municipales (de 1999 - NdR) ? » (p. 216).

On ne surprendra pas ce Grand Conseil en lui annonçant que les réponses données par Françoise-Hélène Brou sont non seulement négatives, mais en plus d'un ton qui les fait tenir du pamphlet. Car, au paragraphe suivant, la voici qui annonce la couleur : « Il s'agira donc de démontrer dans une perspective post-avant-gardiste, historique, ethnoculturelle et transculturelle, d'abord que le MAMCO n'est pas un musée d'art moderne, ensuite que la vision qu'il présente de l'art contemporain est perçue à travers le prisme déformant de la pensée post-moderne, que cette idéologie réductrice empêche fondamentalement le MAMCO de se présenter comme un musée d'art contemporain. Il sera expliqué à la lumière de ces arguments que ce lieu ne peut servir en définitive qu'à fonctionner comme un vaste dépôt de marchandises » (p. 216).

Et de mettre en cause le caractère fantomatique du MAMCO, son gallocentrisme post-moderne faisant barrière au caractère transculturel de Genève, la prise de pouvoir par l'« art-commissaire », l'art tel que le définissent les responsables d'exposition, la transformation des artistes en agents publicitaires d'une marchandise où tout se vaut (« everything goes »), ce dont la critique est responsable car absente. Et de conclure, féroce : « La collection appartenant en propre au musée est d'une pauvreté pathétique et de surcroît orientée sur quelques tendances de l'art contemporain européen et américain. On ne voit pas comment cet embryon de collection pourrait s'enrichir. Seuls les prêts et les legs de collectionneurs, d'artistes et du Musée d'art et d'histoire de Genève permettront à l'institution d'offrir au public des ensembles à caractère encyclopédique et significatif. Mais la personnalité du directeur doit, dans cette hypothèse, susciter la pleine confiance des uns et des autres (...) » (p. 227).

D'autres sont d'un avis différent de celui de Françoise-Hélène Brou, et le MAMCO ne se prive pas, à juste titre, de s'y référer. Ainsi de C. Francblin, in *Art Press*, Paris, mai 1999 : « Cette institution unique au monde où semble s'inventer le premier musée d'art

On partira plutôt du principe qu'il existe en art, et *a fortiori* en matière d'art contemporain, de nombreuses demeures dans la maison du Père (Jean, 14:2), aux intérêts parfois liés, et parfois opposés. Ou encore que beaucoup de sentiers portent au Parnasse (apocryphe).

Au demeurant, la revitalisation économique et sociale d'une partie d'un quartier de Genève abandonné par ses industries mérite reconnaissance et consolidation. C'est là un argument que peuvent comprendre des députés attachés à la notion d'investissement et de rentabilité.

Bref, le procès du MAMCO en tant que musée d'art contemporain peut attendre. D'autres juges, mieux qualifiés, l'instruiront<sup>5</sup>. Dont le (ministère

contemporain du XX<sup>e</sup> siècle. Ou encore J. Bader, in *Lapiz*, Madrid, avril 1997 : « El museo de Arte moderno y contemporáneo de Ginebra probablemente sea la única institución en Europa que intente rendir justicia a los dos términos antagonistas incluidos en el nombre de Museo de Arte contemporáneo ». (Cf. prospectus du MAMCO, non annexé).

Enfin, la caution donnée en audition de la Commission des finances par le directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève – qui a, au passage, affirmé que le MAMCO ne constitue pas un doublon dans le paysage des musées genevois – n'est pas sans importance : « La disparition du MAMCO serait incontestablement une perte culturelle considérable ». On croira enfin son directeur qui affirme que le MAMCO n'est pas une *Kunsthalle*, à l'instar du Centre d'art contemporain.

A ces critiques sur l'art contemporain tel que le reflète le MAMCO, Françoise-Hélène Brou en rajoute, pour prophétiser une crise financière qui débouchera sur un appel au secours adressé aux pouvoirs publics : « Sur un autre plan, la crise du financement des activités de l'institution reste en tout état de cause aussi douloureuse que coûteuse ; les membres du comité de fondation, les cofondateurs, donateurs et bienfaiteurs ne pourront durablement soutenir cette entreprise titanesque si elle ne se rentabilise pas en termes d'audience, d'image de marque et de référence scientifique. Les bénévoles de leur côté n'étant pas taillables et corvéables à merci, un certain nombre d'entre eux ont déjà claqué la porte. Dans ces conditions, l'appel massif aux subventions publiques semble inéluctable, à très court terme. Ce ne serait, il est vrai, pas le premier musée privé à en arriver là » (pp. 228-229).

Françoise-Hélène Brou croit encore déceler une causalité là où, selon Christian Bernard, il y aurait tout au plus corrélation et de préférence coïncidence : « Seuls les plus naïfs ne comprendront pas que le passage par le show muséal constitue un magistral coup de pub, dopant le niveau des prix et accélérant le rythme des ventes dans le circuit commercial » (p. 225).

Sur ce point, le directeur du MAMCO est plus sceptique : « Comment pourrions-nous empêcher un galeriste de montrer des artistes auxquels nous nous intéressons ? Si (leur) cote devait monter après (...) notre travail de fond pour divulguer cette œuvre, cela signifierait-il que nous travaillons pour le marché ? » (p. 8). (Passage extrait de la réponse de la Fondation du MAMCO du 27.11.2002 aux critiques de M. Magnol du 14.11.2002 mentionné à l'annexe 1, reproduite uniquement par sa lettre de couverture.)

<sup>5</sup> La controverse, portée à la connaissance de la Commission des finances par le service des affaires culturelles dépendant des services administratifs et financiers du DIP, entre un

du) public qui ne sera peut-être pas le moins tendre, mais qui est au fond celui pour qui l'art est conçu. Il lui appartiendra de rendre le verdict concernant l'efficacité des dépenses en faveur du MAMCO, à savoir leur rapport coût/bénéfice.

On se contentera pour l'heure de relever que, selon le rapport de l'organe de révision du 8 janvier 2003 commandé par la Ville, le nombre de visiteurs payants est stable depuis 1997, aux alentours de 6000 personnes par an (500 par mois)<sup>6</sup> et n'entre au maximum que pour 50000 F dans les recettes du musée (8 F l'entrée à tarif normal); en revanche, le nombre de visiteurs gratuits, fait en partie non négligeable d'écoliers, est en sensible augmentation, ce qui est en soi réjouissant dès lors que leurs visites leur auront permis d'apprivoiser des formes d'art inégalement immédiates<sup>7</sup>.

## II.1. Un montage financier déséquilibré

En revanche, pour aborder la deuxième question posée d'emblée, le montant du crédit, expression d'un montage financier singulier et d'une **transparence partielle**, a suscité plus que des réticences auprès d'une minorité significative de la commission.

L'un des commissaires n'a pas manqué de relever que, à l'époque de la création du MAMCO, ses promoteurs allaient disant que « le musée ne coûterait pas un centime (à l'Etat ?). Seuls les naïfs ont pu croire à la tenue de cette promesse. Le problème aujourd'hui est que l'argent public n'est qu'un début ».

Cette minorité n'est au demeurant pas seule à faire part de notes de cautèle.

C'est ainsi que la cellule d'expertise financière du Département des finances souligne (p. 18 de l'exposé des motifs) que « pour des raisons de transparence et malgré la pratique qui a prévalu jusqu'ici, il aurait dû être intégré dans le montant de la demande de subvention les emplois temporaires, fournis par l'Office cantonal de l'emploi (OCE), pour un

---

ancien responsable de la communication du MAMCO et son directeur montre à l'envi que les milieux de l'art ne redoutent pas la polémique intestine. (Voir annexe 1, lettre de couverture adressé à la Commission des finances par le DIP en relation avec cette controverse.)

<sup>6</sup> Cf. annexe 2, extrait du rapport de l'organe de révision du 8 janvier 2003 commandé par la Ville.

<sup>7</sup> Il serait aussi bon de procéder à un inventaire des 25 publications du MAMCO, non comprises les 5 annoncées pour 2003, pour en établir notamment le nombre d'inventés.

montant estimé à 740 000 F (portant ainsi la subvention à 1 990 000 F). Cela n'a pas été fait car avant toute prise de position définitive, il est attendu les résultats d'une étude TVA en cours sur la problématique des emplois temporaires ainsi que sur leurs impacts et conséquences éventuelles. Ceux-ci seront communiqués à la Commission des finances dès qu'ils seront connus ». A noter que cette note date du 4 novembre 2002.

En outre, il convient aussi que ce Grand Conseil, comme sa commission des finances, ait connaissance d'éléments sensibles du rapport de révision du 8 janvier 2003, établi par une fiduciaire, s'ajoutant à ceux dont fait état la lettre de couverture du DIP (absence de valorisation des œuvres, absence de cahiers des charges)<sup>8</sup>.

Ladite fiduciaire, qui a vérifié les comptes du MAMCO « à partir de l'année 1994, mais plus particulièrement l'année 2001 », souligne à la rubrique des salaires du personnel :

- « Masse salariale extrêmement élevée, 1 384 574,90 F charges comprises pour l'année 2001, et en perpétuelle augmentation depuis l'année 1994. Il est impossible de déterminer le bien-fondé de ces emplois, car il n'existe aucun cahier des charges.
- Rémunération de la direction extrêmement élevée, 236 196 F par an. Même remarque que précédemment, pas de cahier des charges à disposition.
- 25 834,75 F de paiements effectués par carte de paiement : une partie de ces dépenses n'est pas justifiée par des factures (garage, essence, restaurant, prélèvements bancaires, etc.), il n'est pas possible pour la fiduciaire d'effectuer une répartition prof(essionnelle)/privé correcte.»

Concluant son rapport par une rubrique d'impression générale, elle pose une question pertinente pour nos travaux et à laquelle aucune réponse n'a été apportée à ce jour: «**Est-il nécessaire d'avoir une pareille infrastructure pour faire trois vernissages par année (avec certes plusieurs artistes par vernissage) et pour organiser les visites et surveillance pendant six après-midi par semaine ?** »<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Cf. annexe 3. Rapport de la fiduciaire Philippe Larrivière.

<sup>9</sup> Mise en gras de la conclusion de la fiduciaire par le rapporteur.

Précisons que les horaires publiés mentionnent quatre après-midi d'ouverture hebdomadaire (du mardi au vendredi de 12 h à 18 h), soit 24 heures, auxquelles s'ajoutent une ouverture avancée à 11 h le samedi et le dimanche, soit un total hebdomadaire d'ouverture de 38 heures.

## II.2. Une mise à plat de la demande de subvention

La minorité de la commission souhaiterait donc convaincre ce Grand Conseil de la nécessité d'une **mise à plat de la demande de subvention**, ou, si l'expression prête à confusion, d'un réexamen de sa logique. Certes, ce faisant, elle est consciente du risque que court le MAMCO de voir ses mécènes, ou sponsors, le quitter, eux qui y ont déjà investi sans barguigner depuis sa création, en 1994, et leur énergie, et leurs moyens.

En même temps, elle s'en voudrait, en des temps où les finances étatiques sont moins roses que certaines créations d'Andy Warhol, d'accorder son blanc-seing à une demande sans lui avoir appliqué les mêmes critères de **rigueur** qu'elle se targue de mettre en œuvre face à des demandes provenant des nombreux secteurs où l'Etat prodigue ses libéralités. Bref, c'est en pondérant ces différents éléments qu'elle souhaite démontrer qu'un complément de réflexion, à condition que celle-ci soit rapide, ne saurait nuire à l'avenir du MAMCO. Au contraire, il en renforcerait la légitimité.

Il s'agit en d'autres termes de prendre acte de la situation de **crise financière du MAMCO**. Celle-ci rend indispensable un appui financier conjoint de la Ville et de l'Etat, s'ajoutant au soutien garanti par les sponsors actifs au sein de la Fondation du Musée d'art moderne et contemporain, qui a présidé à sa naissance. On notera avec intérêt que cette dernière ne s'était engagée initialement que jusqu'en 1997, mais qu'elle a continué ses apports au-delà de cette année-là pour un montant total de 17,3 millions, à teneur de l'exposé des motifs du projet de loi 8865.

Autre élément financier méritant une mise en évidence, qui plaide, lui, en faveur de la Ville : **les dépenses engagées pour le Bac** (Bâtiment d'art contemporain) qui se montent à plus de 22 millions depuis son acquisition en 1989<sup>10</sup>, tout en témoignant aussi à leur manière de l'instabilité de la structure. Car on notera d'abord que des incertitudes politiques planent, pour le prochain mandat des élus municipaux 2003-2007, sur le projet dit Bac + 3 (regroupement sous un même toit de l'ensemble des structures se consacrant à l'art contemporain).

Ensuite, parce que cette question n'est pas sans incidence pour le MAMCO en tant que tel, puisque **la concrétisation du Bac + 3 se traduirait par une économie de son fonctionnement estimée à 1,3 million** (personnel d'accueil, de sécurité et de maintenance, ainsi que frais de fonctionnement pris en charge par une fondation appelée à chapeauter le Bac + 3). A

---

<sup>10</sup> A noter toutefois que le Bac connaît encore une affectation composite puisque, à côté du MAMCO et du Centre d'art contemporain, il héberge aussi un musée de l'automobile.

*contrario*, la procrastination du Bac + 3 charge ses finances d'autant. On relèvera encore que l'exposé des motifs retient l'horizon 2007-2008 pour sa concrétisation. Et donc admet implicitement que le supplément de dépenses – ou l'absence d'économies – se cumule au fil de la période considérée.

A cet élément de gestion non optimisée des dépenses de fonctionnement, qui contribue à les gonfler ou à ne pas les réduire, il convient d'ajouter un élément de **sous-estimation actuelle des dépenses : le recours systématique par le MAMCO aux emplois temporaires cantonaux** depuis 1994<sup>11</sup>. Certes, le projet de loi 8865 reconnaît qu'il s'agit là d'une **subvention indirecte annuelle, à hauteur de 740 000 F**. Mais il s'agit surtout d'un calcul hasardeux, qui tient du pari, dans la mesure où le projet de loi note qu'au cas où ce soutien disparaîtrait, ou si une solution de remplacement n'était pas trouvée avec l'OCE, **le MAMCO devrait assumer une dépense supplémentaire du même ordre**.

Il n'est même pas besoin d'évoquer dans ce cadre une restructuration des emplois temporaires, telle que l'envisage un projet de loi récemment déposé qui aurait pour conséquence d'en réduire la durée.

En revanche, on peut se poser la question de savoir qui serait amené à assumer ce supplément de dépenses ; on peut en tout état de cause craindre que cette responsabilité ne soit dévolue à l'Etat, l'obligeant à augmenter d'autant sa subvention.

Dans le même mouvement de transparence des chiffres, il convient que ce Grand Conseil soit informé que ce qui est présenté comme un effort équilibré entre Ville et Etat par le projet de loi recouvre **une participation sans conteste plus forte du canton**. En effet, si l'un et l'autre injectent un million de subvention de base, l'Etat y ajoute 250 000 F pour une cellule pédagogique et 740 000 F au titre de frais de personnel, soit 1 990 000 F, la Ville ne fournissant pas d'autre effort financier direct que le million évoqué ci-dessus<sup>12</sup> ; quant aux sponsors privés, ils ne se sont engagés, pour le

---

<sup>11</sup> Il faut encore préciser que ce musée a connu, entre 1996 et 2000, un programme spécial de formation professionnelle subventionné par l'OFIAMT, devenu l'OFDE puis le SECO.

<sup>12</sup> Et encore, cette subvention n'est inscrite qu'au budget 2003 de la Ville !

Par souci d'équilibre, l'on notera que la subvention annuelle de 190 000 F dont bénéficie la Fondation pour l'art moderne et contemporain doit être portée au crédit de la Ville, tout en soulignant que seuls 90 000 F sont versés en faveur du MAMCO. De plus, la Ville offre au MAMCO son loyer estimé à 604.500 F.

De plus, entre 1999 et 2002, il a bénéficié de subventions à hauteur totale de 1,5 million en provenance de feu la société d'exploitation du casino (SECSA) plus 500 000 F de garantie de déficit, à valoir sur les comptes 2002.

quadium 2003-2006, qu'à hauteur d'un million (même si une contribution plus importante de leur part est non seulement possible, mais aussi prévue, et tout en rappelant qu'ils se sont engagés à rester partenaires du MAMCO pour la décennie à venir).

**Pour la clarté de l'exposé, on répétera que la participation de l'Etat serait *ipso facto* portée à 1 000 000 + 250 000 (cellule pédagogique) + 740 000 F (emplois temporaires) + 740 000 F (emplois temporaires rendus impossibles) = 2 730 000 F.** Soit nettement plus du double de ce qui est présentement demandé à la Ville, tout en étant présenté comme un effort parallèle de cette dernière !

### **II.3. Des chiffres partiellement égaux**

Résumons ces points financiers, en prenant en considération aussi bien les chiffres figurant dans le projet de loi que ceux fournis au rapporteur par la Fondation du MAMCO<sup>13</sup>, dans un effort de transparence qui mérite d'être souligné, pour rendre compte de façon plus réaliste des contributions des uns et les autres.

**A) Il appert tout d'abord que celles du Canton sont de l'ordre des deux cinquièmes du total des recettes, et non du tiers.**

---

Enfin, pour être exhaustif, signalons que l'Office fédéral de la culture a versé en 2001 une subvention exceptionnelle de 150 000 F.

<sup>13</sup> Cf. annexe 4, Projet de budget quadriennal préparé par la Fondation du MAMCO en vue d'une convention, à la demande de la Ville et de l'Etat.

2003	Canton	Ville	Fondation	TOTAL
<b>PRODUITS en F</b>				
Apports de base	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Cellule pédagogique DIP	250 000			250 000
Personnel ET OCE	740 000			740 000
<b>TOTAL 1 selon PL</b>	<b>1 990 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 990 000</b>
Loyer *		604 500		604 500
Part de subvention **		90 000		90 000
Apports suppl., y compris recettes sur projets*			413 107	
<b>TOTAL 2 ****</b>	<b>1 990 000</b>	<b>1 694 500</b>	<b>1 413 107</b>	<b>5 097 600</b>
	<b>(39%)</b>	<b>(33%)</b>	<b>(28%)</b>	<b>(100%)</b>
<i>Hypothèse 1</i>	740 000			
<i>Personnel sans ET OCE</i>				
<i>Hypothèse 2 BAC+3</i>		-1300 000		
<i>Hypothèse 3 avec apport des mécènes sans recettes sur projets*****</i>			165 000	
<i>TOTAL 3 selon rapporteur</i>	2 730 000	394 500	1 165 000	4 289 500
	<i>(64%)</i>	<i>(9%)</i>	<i>(27%)</i>	

\* selon indications remises au rapporteur par la Fondation, datées du 3.2.2003 (voir annexe 4)

\*\* selon indications du projet de loi 8865, p. 7

\*\*\* selon indications remises par la Fondation, incluant 208 107 F de recettes sur projets, et portant les contributions des mécènes à 1 205 000 F

\*\*\*\* à noter que ce total est supérieur au total indiqué par la Fondation de 90 000 F, qui n'inclut pas la subvention municipale

\*\*\*\*\* selon indications fournies par la Fondation pour les années 2004-2006

**B) Quant aux dépenses, le projet de loi les sous-estime de plus de 600 000 F de par la non-inclusion du loyer.**

2003	Selon PL	Selon Fondation	Différence Fond/PL
<b>DÉPENSES en F</b>			
Salaires *	1 600 000	2 340 000	740 000
Fonctionnement **	462 470	1 066 970	604 500

Activités spécifiques	937 530	937 530	0
Prestations part ***	990 000	250 000	-740 000
<b>TOTAL **</b>	<b>3 990 000</b>	<b>4 594 500</b>	<b>604 500</b>

\* inclusion par la Fondation des salaires des emplois temporaires (ET) pour le personnel fourni par l'OCE

\*\* inclusion du loyer par la Fondation

\*\*\* exclusion par la Fondation des salaires des emplois temporaires (ET) pour le personnel fourni par l'OCE.

**C) Il résulte de ces calculs, hypothèses du rapporteur mises à part, que les comptes du MAMCO seraient équilibrées selon le projet de loi, mais connaîtraient un bénéfice de 413 017 F + 90 000 F = 503 017 F selon la Fondation du MAMCO.** Reste réservée la concrétisation des diverses hypothèses émises par le rapporteur, d'où il appert que la contribution de l'Etat risquerait de croître fortement. D'où aussi la nécessité d'une convention entre les parties pour limiter les risques de dérapage pour l'Etat.

<b>EXCÉDENT PRODUITS/DÉPENSES</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 1 PL</b>	
<b>EXCÉDENT PRODUITS/DÉPENSES</b>	<b>503 107</b>
<b>TOTAL 2 Fondation *</b>	

A noter que pour les années 2004 à 2006, selon ces mêmes indications, l'excédent annuel budgétisé est de 165 000 F + 90 000 F = 255 000 F

#### **II.4. Un pari fragile**

Autre élément qui ne laisse pas d'inquiéter : **la faible estimation, à 400 000 F, des frais de structure du MAMCO pour la période 2002-2006** qui « se basent sur le pari que le musée sera en mesure de développer une politique d'acquisition, d'exposition, de production, d'édition et de communication suffisamment significative dans le cadre d'un budget d'activités de 950 000 F » (p. 7). Est-il responsable de se baser sur des paris

pour décider d'une subvention et, partant, de l'institutionnalisation d'une structure culturelle ? La disparition du casino incite là aussi à la prudence...

Enfin, on ne peut qu'être, **sinon sceptique, du moins impressionné par la stabilité de la subvention demandée pour les années 2003 à 2006** (p. 11). Mais de deux choses l'une : soit les autres subventions pluriannuelles votés par ce Grand Conseil incluent à tort des adaptations, notamment salariales, soit les conditions de travail au MAMCO font que celui-ci tient de l'apostolat pour ses participants et impliquent un renoncement louable. Est-ce réaliste, voire durable ? La question mérite d'autant plus d'être posée que les réserves exprimées par l'organe de contrôle sur la forte croissance des salaires dans le bref passé incitent à une extrême prudence.

### **III. Conclusion d'un dilemme en forme de voie de sortie sans dérapage**

En somme, si les statuts juridiques doivent être revus, comme l'ont d'ailleurs décidé les commissaires aux finances, si la gestion des moyens est loin d'être optimale et sécurisée, **la participation des principaux acteurs au financement du MAMCO a aussi besoin d'un réexamen.**

Pour l'heure, les conditions du soutien financier des collectivités publiques, et singulièrement de l'Etat, rappelées à la page 8 de l'exposé des motifs<sup>14</sup>, ne correspondent pas à la réalité du moment, et risquent de moins en moins de correspondre à la réalité des années futures. Trop de déséquilibres, trop de paris, trop d'incertitudes pèsent sur l'avenir financier du MAMCO. A les ignorer, on engage l'Etat dans ce qui pourrait être **un dérapage non contrôlé.**

C'est la raison pour laquelle une minorité de la commission plaide pour une présentation plus réaliste des dépenses auxquelles ce musée devra faire face. **Pour ce faire, elle demande à ce Grand Conseil de refuser ce projet de loi.**

**Parallèlement, elle demande au Conseil d'Etat de remettre, rapidement si possible, l'ouvrage sur le métier, après avoir négocié avec la Ville, voire avec les responsables de la Fondation, des montants de participation réellement équilibrée pour les uns et les autres.**

---

<sup>14</sup> « Le financement devra d'établir sur la base d'une proportion de  $\frac{2}{3}$  de fonds publics et  $\frac{1}{3}$  de fonds privés – N. B. : cette clef de répartition ne tient pas compte des coûts liés à la cellule pédagogique et aux emplois temporaires ». Cf. exposé des motifs du projet de loi 8865, p. 8 et note 3.

Certes, ce faisant, le risque d'un *grounding*, d'une disparition pure et simple du MAMCO, pourrait sembler insupportable, voire irresponsable à ce Grand Conseil. Dans cette hypothèse, et pour autant que cette suggestion ne lui paraisse pas impertinente, **ne conviendrait-il alors pas que le rapporteur ou l'un des soutiens du rapport de majorité, propose à ce Grand Conseil,**

- **d'une part, de réviser à la baisse le montant de la subvention (1 million), à telle enseigne que la contribution totale de l'Etat se rapproche au moins de celle de la Ville ;**
- **d'autre part, de la limiter à la seule année 2003 ?**

En d'autres termes, il s'agirait pour la majorité de la Commission des finances d'intégrer les exigences de rigueur rappelées ci-dessus par une minorité de la même commission qui s'est voulue ouverte, mais pas aveugle. En matière d'art visuel, cela aurait d'ailleurs été du pire effet...

Département de l'Instruction Publique  
Services administratifs et financiers  
Service des affaires culturelles

Note à :

Mesdames et Messieurs  
les députés membres de la  
Commission des finances

1/2

**MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (MAMCO) / LETTRE DE M. J. MAGNOL ET SUITES  
DONNEES**

La présente note rappelle les démarches entreprises à la suite de la lettre de M. J. Magnol adressée à Madame M. Brunschwigg Graf et à Monsieur A. Vaissade :

- 14.11.2002 **Courrier de M. J. Magnol** aux deux magistrats qui met en cause le Mamco et son directeur (annexe 1);
- 25.11.2002 Accusé réception Ville-Etat à M. J. Magnol;
- 25.11.2002 **Lettres Ville-Etat à M. P. Darier et à M. C. Bernard** (annexe 2) reportant la signature de la Convention à une date ultérieure et invitant la fondation et son directeur à réagir à la lettre de M. J. Magnol et à communiquer leur position sur :
- la fréquentation et les moyens de l'augmenter par la visite de classes;
  - les retombées commerciales de l'activité et l'objectif du Mamco;
  - la prééminence des relations avec la France;
  - la dotation en personnel et l'équipe réduite à trois ou quatre personnes;
  - le niveau et l'échelle des traitements, les indemnités et les défraiements accordés;
  - l'encadrement du personnel placé par l'Office cantonal de l'emploi;
  - le manque de professionnalisme du département de conservation et les conséquences qui s'en sont suivies;
- 27.11.2002 **Réponse circonstanciée de la fondation du Mamco** sur ces points et réfutation de l'ensemble des critiques de M. J. Magnol accompagnée de 28 annexes et pièces justificatives (annexe 3);
- 28.11.2002 **Mandat Ville-Etat à la Fiduciaire Philippe Larrivière**, concernant le contrôle des comptes de la fondation du Mamco à partir de 1994 en relation avec les points suivants :
1. Validité de l'inventaire des œuvres.
  2. Composition et nature des recettes (nombre de visiteurs, ventes de publications, ventes d'œuvres, ventes diverses, etc.).
  3. Salaires du personnel (échelle, indemnités, défraiements, en particulier pour la direction, charges sociales).
  4. Acquisitions d'œuvres (achats, dons, etc.) en relation avec le point 2.
  5. Dispositions de contrôle interne pour contenir les dépenses (frais de déplacement, promotion, commandes, mandats, etc.) dans une proportion raisonnable.
  6. Localisation et répartition des tiers mandatés pour divers travaux externalisés (Genève, Suisse, France-Nice-Paris).

Département de l'Instruction Publique  
Services administratifs et financiers  
Service des affaires culturelles

2/2

- 10.1.2003 **Remise du rapport de la Fiduciaire Philippe Larrivière**, confirmant qu'aucune irrégularité dans les comptes de la fondation et aucune pratique abusive n'ont été constatées par la fiduciaire. Deux lacunes sont néanmoins mises en évidence : d'une part l'absence d'une valorisation des œuvres figurant à l'inventaire du musée et d'autre part l'absence de cahiers des charges (annexe 4).

Sur la base du rapport de la fiduciaire, les deux magistrats ont décidé de procéder comme suit :

1. Lettre Ville-Etat à l'attention de la fondation du Mamco faisant état des conclusions de la fiduciaire Larrivière et de la volonté des deux collectivités publiques de signer la Convention, moyennant quelques modifications (en cours)
2. **Modification de la Convention pour y inclure de nouvelles conditions** : a) la réalisation en 2003 par un expert indépendant d'une estimation de la valeur des œuvres figurant à l'inventaire du musée et inscription de cette valeur au bilan, b) l'élaboration de cahiers des charges pour la direction et pour l'ensemble du personnel et c) l'alignement des conditions d'entrée sur celles des musées municipaux (en cours)
3. Réponse Ville-Etat à M. J. Magnol l'informant que les magistrats lui laissent l'entière responsabilité de ses informations (en cours)

Annexe 1 : Lettre de Monsieur J. Magnol

Annexe 2 : Lettre Ville-Etat au Mamco

Annexe 3 : Lettre du Mamco

Annexe 4 : Rapport de la fiduciaire Philippe Larrivière

SAC/MAF/27.1.2003

## ANNEXE 2

## Chiffres de fréquentation Mamco 1994-2002

177 224 visiteurs depuis 1994

GRATUIT	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Janvier	1927	936	1189	1017	765	1311	1027	736	
Février	1203	1962	2468	1354	656	1026	1493	1327	
Mars	2165	2085	1498	1397	1468	985	2415	1112	
Avril	1285	2095	508	1065	530	1136	2273	580	
Mai	2807	2555	1177	1146	951	1277	941	809	
Juin	1010	1495	1323	569	1009	980	1086	1062	
Juillet	619	522	410	287	269	452	480	251	
Aout	887	558	473	234	304	325	503	389	
Septembre	1176	762	857	518	373	448	460	511	2855
Octobre	3576	1412	2123	1576	721	1397	1407	785	1873
Novembre	2408	2776	1095	1619	1189	1421	1232	768	1660
Décembre		875	782	843	359	576	575	1419	1098
<b>Cumul annuel</b>	<b>19 063</b>	<b>18 033</b>	<b>13 903</b>	<b>11 625</b>	<b>8 594</b>	<b>11 334</b>	<b>13 892</b>	<b>9 749</b>	<b>7 486</b>

PAYANT	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Janvier	513	543	44	491	408	413	1001	1180	
Février	705	357	848	596	446	897	1006	1144	
Mars	490	1102	733	496	494	726	1002	987	
Avril	553	782	1001	518	614	673	1098	907	
Mai	263	220	470	370	427	507	563	569	
Juin	466	617	497	258	366	460	889	504	
Juillet	682	746	781	467	564	494	572	603	
Août	997	853	713	510	573	597	758	912	
Septembre	528	698	438	568	433	457	482	660	899
Octobre	22	36	231	620	439	306	1478	1534	2370
Novembre	1155	536	501	757	323	495	540	674	1517
Décembre		646	533	383	163	255	377	780	675
<b>Cumul annuel</b>	<b>6 374</b>	<b>7 136</b>	<b>6 790</b>	<b>6 034</b>	<b>5 250</b>	<b>6 280</b>	<b>9 766</b>	<b>10 454</b>	<b>5 461</b>

TOTAL CUMULE	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
	<b>25 437</b>	<b>25 169</b>	<b>20 693</b>	<b>17 659</b>	<b>13 844</b>	<b>17 614</b>	<b>23 658</b>	<b>20 203</b>	<b>12 947</b>

extrait du rapport de l'organe de révision du 8 janvier 2003 commandé par la Ville et l'Etat



FIDUCIAIRE PHILIPPE LARRIVIÈRE

Genève, le 8 janvier 2003

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (comptes de profits et pertes et annexes) du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) à partir de l'année 1994, mais plus particulièrement l'année 2001.

Notre révision des comptes a été effectuée selon les normes reconnues par la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à un pointage par sondage des pièces à disposition.

**1. Validité de l'inventaire des oeuvres :**

Il n'existe aucun inventaire chiffré des œuvres du musée, il serait recommandé d'en faire réalisé un par un expert.

**2. Composition et nature des recettes (année 2001) :**

	<u>Frs</u>	<u>%</u>
Subventions encaissées	180'000,--	6,94
Recettes nettes du musée	76'633,38	2,95
Intérêts bancaires	2'439,88	0,09
Revenus sur dépôts fiduciaires	12'630,50	0,49
Produits divers	23'900,60	0,92
Versements des Fondateurs	1'270'000,--	48,94
Dons encaissés	<u>1'029'249,90</u>	<u>39,67</u>
	2'594'854,26	100,00

Statistique des Visiteurs (voir annexe 1)

./.

2/3

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (SUITE)

### 3. Salaires du Personnel :

Masse salariale extrêmement élevée, Frs 1'384'574,90 charges comprises pour l'année 2001, et en perpétuelle augmentation depuis l'année 1994 (voir annexe 2)  
Il est impossible de déterminer le bien-fondé de ces emplois, car il n'existe aucun cahiers des charges  
Rémunération de la direction extrêmement élevée, Frs 236'196,-- par an. Même remarque que précédemment, pas de cahier des charges à disposition.  
Frs 25'834,75 de paiements effectué par carte de paiement : une partie des ces dépenses n'est pas justifié par des factures, (garage, essence, restaurant, prélèvement bancaires etc.) il n'est pas possible pour la fiduciaire d'effectuer une répartition prof./privé correcte.

### 4. Acquisitions d'oeuvres :

Frs 712'355,78 d'œuvres achetés entre 1994 & 2001, ces œuvres n'ont pas été activées.  
D'après la fiduciaire, « décision du Conseil de Fondation ».

### 5. Dispositions de contrôle interne pour contenir les dépenses :

Réunion d'une commission des finances trimestriellement afin d'analyser les écarts entre le réalisé et le budget.

### 6. Localisation et répartition des tiers mandatés pour divers travaux externalisés :

Quelques travaux externalisés (liste non exhaustive) :

- travaux d'encadrement (Nice)
- montage d'expositions (Nice)
- travaux graphiques (Paris)
- transport d'œuvres (plusieurs pays Européen)

D'après la fiduciaire, les prestations ci-dessus étaient plus économiques à l'étranger.

### 7. Divers :

Impossibilité de fournir actuellement un bilan d'entrée 2003, le bouclage 2002 et son audit étant programmés pour la dernière semaine de février.

Le tarif de la fiduciaire paraît élevé (Frs 42'500,-- par année)

/.

3/3

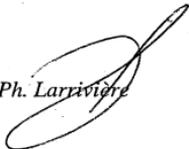
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (SUITE)

8. Impression générale :

Est-il nécessaire d'avoir une pareille infrastructure pour faire trois vernissages par année (avec certes plusieurs artistes par vernissage) et pour organiser les visites et surveillance pendant six après midi par semaine ?

FIDUCIAIRE PHILIPPE LARRIVIERE

Ph. Larrivière



	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>PRODUITS</b>								
Subventions encassées	108'100.00	140'568.00	187'754.00	168'000.00	151'000.00	154'000.00	197'000.00	180'000.00
Recettes nettes du Musée	43'362.35	81'822.00	100'065.30	100'171.50	59'764.65	89'326.50	63'907.49	76'633.38
Intérêts bancaires	1'396.75	1'687.77	2'278.64	2'459.17	3'843.88	2'006.30	2'119.68	2'439.88
Revenus sur dépôts fiduciaires	13'739.55	18'197.60	5'323.30	2'570.30	2'057.65	1'081.60	1'062.85	12'630.50
Produits divers	4'143.00	4'809.10	18'049.98	30'425.85	14'705.05	65'142.57	110'385.30	23'900.60
Produits sur exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	14'642.30	0.00	14'568.60	0.00
	<b>170'741.65</b>	<b>247'084.47</b>	<b>313'471.22</b>	<b>303'626.82</b>	<b>246'013.53</b>	<b>311'556.97</b>	<b>389'043.92</b>	<b>295'604.36</b>
<b>CHARGES</b>								
Salaires et charges sociales	463'532.90	760'137.45	904'564.40	806'408.65	792'634.00	960'988.30	1'184'353.20	1'384'574.90
Achats d'œuvres	83'604.05	150'128.60	108'339.40	54'784.00	75'092.00	66'737.81	96'158.51	77'511.41
Bibliothèque Wildorf	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	62'850.00	95'878.38	13'961.46
Installations, aménagements, montage & outillage	776'072.30	197'389.00	114'297.49	92'466.95	61'725.23	62'931.78	92'299.22	47'189.75
Aménagement et agencement du 4 <sup>ème</sup> étage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	172'932.05	0.00
Exposition de la collection	78'067.50	61'534.95	91'936.88	52'901.85	11'885.40	38'483.46	61'225.49	78'866.91
Expositions temporaires	0.00	303'523.03	163'530.72	212'648.93	153'224.09	260'441.16	441'578.06	376'290.42
Frais de transport et douane	203'768.40	53'039.14	75'258.79	28'456.96	36'634.05	60'517.37	59'137.77	53'088.13
Honoraires de consultant	50'000.00	28'402.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Publicité, inaugurations et manifestations	21'748.15	73'018.15	43'305.12	28'844.45	15'385.20	52'571.83	55'463.28	20'642.24
Frais bancaires	1'319.42	1'956.47	2'560.37	2'304.41	1'602.13	2'448.86	3'358.48	3'523.45
Amortissements	15'246.80	15'249.15	22'491.65	22'491.65	21'845.05	13'116.50	0.00	0.00
oyer entrepôt, chauffage, électricité & entretien	32'325.20	121'667.90	120'053.30	133'927.85	126'389.50	124'751.25	170'231.10	189'223.45
Assurances	15'640.90	34'316.80	22'504.10	44'262.00	45'845.60	50'036.00	64'525.90	74'814.30
ournitures de bureau/documentation/édition de livres	190'349.53	86'639.97	94'792.75	114'271.48	111'815.03	135'585.07	54'450.72	61'991.25
Frais administratifs et divers	256'952.16	168'240.98	191'861.80	189'249.50	162'495.06	213'781.13	238'604.22	211'726.37
Impôts et taxes	1'350.00	207.00	0.00	200.00	50.00	0.00	0.00	0.00
Charges sur exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	14'098.20	0.00	0.00	0.00
	<b>2'189'977.31</b>	<b>2'055'450.59</b>	<b>1'955'496.77</b>	<b>1'763'218.68</b>	<b>1'630'720.54</b>	<b>2'105'240.52</b>	<b>2'790'196.38</b>	<b>2'592'404.04</b>
erte d'exploitation avant Contributions des Fondateurs et Dons	<b>-2'019'235.66</b>	<b>-1'808'366.12</b>	<b>-1'642'025.55</b>	<b>-1'479'591.86</b>	<b>-1'384'707.01</b>	<b>-1'793'683.55</b>	<b>-2'401'152.46</b>	<b>-2'298'799.68</b>
erissements des Fondateurs	11'76'000.00	836'000.00	1'108'470.00	1'286'000.00	1'085'000.00	1'183'800.00	1'424'000.00	1'270'000.00
ions encassées	595'509.20	1'179'787.00	455'500.00	238'100.00	307'800.00	615'969.65	866'436.80	1'029'249.90
on de la Loterie Suisse Romande	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100'000.00	0.00
	<b>1'771'509.20</b>	<b>2'015'787.00</b>	<b>1'561'970.00</b>	<b>1'524'100.00</b>	<b>1'392'800.00</b>	<b>1'799'769.65</b>	<b>2'390'436.80</b>	<b>2'299'249.90</b>
<b>RESUL TAT</b>								
énifice (-Perte) de l'exercice	<b>-247'726.46</b>	<b>207'420.88</b>	<b>-80'055.55</b>	<b>44'508.14</b>	<b>8'092.99</b>	<b>6'086.10</b>	<b>-10'715.66</b>	<b>2'450.22</b>

## ANNEXE 4

Annexe du projet de convention tripartite

Budget 2003 2006 fourni à la Ville et à l'Etat par la Fondation du Mamco

## Plan financier quadriennal

	Plan financier quadriennal				commentaires
	2003	2004	2005	2006	
<b><u>PRODUITS</u></b>					
Subvention de l'Etat de Genève	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	
Subvention de la Ville de Genève	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	
Recettes Mamco	1'413'107	1'165'000	1'165'000	1'165'000	
Subvention de l'Etat de Genève (Cellule pédagogique)	250'000	250'000	250'000	250'000	
Personnel temporaire (OCE)	740'000	740'000	740'000	740'000	
Loyer (mise à disposition des locaux)	604'500	604'500	604'500	604'500	
	5'007'607	4'759'500	4'759'500	4'759'500	
<b><u>RECAPITULATIF DES DEPENSES</u></b>					
Salaires, vacations et mandats	2'340'000	2'340'000	2'340'000	2'340'000	
Fonctionnement général	1'066'970	1'066'970	1'066'970	1'066'970	
Activités spécifiques	937'530	937'530	937'530	937'530	
Prestations particulières	250'000	250'000	250'000	250'000	
	4'594'500	4'594'500	4'594'500	4'594'500	
Excédent (-à couvrir)	413'107	165'000	165'000	165'000	